

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE

T/COM.11/L.318  
23 février 1959

FRANCAIS  
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. NUR OMAR HEBEI CONCERNANT LA SOMALIE  
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de  
tutelle)

Destinataire :

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Copies :

L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMALIE	MOGADISCIO
LE CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES	MOGADISCIO
LE JUGE REGIONAL D'HIRAN	BELET UEN
LE PRESIDENT DE LA COUR DE JUSTICE	MOGADISCIO

Objet : Plainte contre les autorités de Belet Uen qui ont encouragé des inconnus  
à saccager la maison du soussigné.

Le soussigné Nur Omar Hebei, de nationalité somalie, boucher, résidant à  
Belet Uen, prend la liberté de présenter une plainte contre les autorités de  
Belet Uen qui ont encouragé des inconnus à saccager sa maison sous prétexte qu'il  
l'avait louée au Parti de la Great Somalia League. Les dommages infligés de la  
sorte au soussigné se sont élevés à 14.900 somalos.

Je prie Votre Excellence d'étudier cette affaire regrettable dans un esprit  
de justice et d'équité.

Respectueusement vôtre,

Mogadiscio, le 8 décembre 1958

59-04571